

DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 24 MARS 2016

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 25
Pouvoirs : 12
Votants : 37

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 17/03/2016

Le Jeudi 24 mars 2016, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON, Président, au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Jean-Claude AUBERT, Nathalie BARDE, Marie Jeanne BEGUET, Hubert BONNET, Christine CIOLFI, Brigitte COULON, Pascal CUNY, Yves DUMOULIN, Françoise DUVILLARD, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Yann GALLAY, Bernard GRISON, Vincent LAUTIER, Raymond MOUSSY, Chantal NOEL, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Claude TRASSARD, Dominique VIAL.

Absents excusés : Isabelle ACHARD (Pouvoir Christine FORNES), Christian BAISE (Pouvoir Bernard REY), Noël CHEYNET (Pouvoir Dominique VIAL), Dominique DESFORGES (Pouvoir Hubert BONNET), Daniel DOMPOINT (Pouvoir Yves DUMOULIN), Jacky DUTRUC (Pouvoir Nathalie BARDE), Béatrice GUERIN (Pouvoir à Claude TRASSARD), Bruno HENRY (Pouvoir Bernard GRISON), Gaëlle LICHTLE (Pouvoir Marc PECHOUX), Michel RAYMOND (Pouvoir Jean-Claude AUBERT), Etienne SERRAT (Pouvoir Christine CIOLFI), Frédéric VALLOS (Pouvoir à Françoise DUVILLARD).

Assistaient : Roger CHORIER (Civrieux), Michel DUROUSSIN (Rancé), Gilles LEMOINE (Sainte Euphémie), Pierre LUCIDOR (Toussieux).

Secrétaire de séance : Pascal CUNY

OBJET : AMENAGEMENT / TRANSPORTS – Demande d'intervention de l'EPF de l'Ain pour l'acquisition de l'ancienne gare de Reyrieux

Monsieur Jean-Claude AUBERT, Vice-président en charge du transport et de l'aménagement de l'espace, indique que la mairie de Reyrieux a saisi la CCDSV dans le cadre de la mise en vente par la SNCF d'une partie de la parcelle AS447 sur laquelle est édifiée l'ancienne gare/maison de garde barrière de Reyrieux sur la ligne Lyon-Trévoux. La superficie détachée serait d'environ 800 m² sur la parcelle AS 477.

Cette parcelle est classée au PLU de la commune en emplacement réservé au profit de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée (CCDSV).

Un courrier resté sans réponse, avait été adressé à la SNCF en octobre 2014, suite à une première sollicitation de cette entreprise nationale. Compte tenu des travaux et de la vétusté de l'immeuble, la CCDSV proposait une acquisition pour l'euro symbolique. L'avis des domaines sollicité par la SNCF est à 39 000 €.

Après concertation avec la mairie de Reyrieux, il a été convenu que cette opportunité foncière devait être impérativement saisie et que la communauté de communes userait du droit de préemption que lui a délégué la commune sur cet emplacement réservé, destiné aux aménagements connexes à la voie ferrée (accès à la gare, stationnements).

Afin de ne pas charger financièrement le budget communautaire, il est proposé de faire appel à l'EPF de l'Ain pour négocier cette acquisition au meilleur prix et assurer un portage foncier sur 8 ou 10 ans.

Celui-ci a donné son accord et une convention de portage foncier, valant promesse d'achat entre les parties doit être établie ; Elle prévoit :

- l'acquisition par l'EPF de l'Ain d'un tènement d'environ 800 m² pris sur la parcelle AS 447 à Reyrieux, auprès de la SNCF ;
- l'engagement de la CCDSV à racheter au terme de 8 ans le bien désigné dans la convention,
- le paiement par la CCDSV des frais de portage correspondant à 1.5 % du capital restant dû par an,
- le remboursement immédiat à l'EPF des frais annexes tels que impôts fonciers, assurances, charges de propriété, ...

Le locataire éventuellement en place est maintenu à titre précaire.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Confie** à l'EPF de l'Ain l'acquisition auprès de la SNCF du tènement détaché de la parcelle AS 477 à Reyrieux pour environ 800 m² et le portage foncier de ce tènement pour une durée de 8 ans,
- **Approuve** la convention de portage foncier entre l'EPF de l'Ain et la CCDSV concernant le bien désigné plus haut,
- **Autorise** le Président à signer la convention de portage foncier après acquisitions du bien ci-dessus désigné ainsi que tout document s'y rapportant.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

- 6 AVR. 2016

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20160324-2016C28-TR
Affichage le : - 6 AVR. 2016

A Trévoux, le 24 mars 2016

**Le Président,
Bernard GRISON**

